

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
ARRONDISSEMENT DE CORTE ET CANTON DE FIUMORBO-CASTELLO
COMMUNE DE PRUNELLI DI FIUMORBO**

Délibération n° 2020/31

**Extrait du Registre
des
Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de PRUNELLI DI FIUMORBO**

Séance du 07 DECEMBRE 2020
Convocation en date du 30 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le sept décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au réfectoire de l'école d'Abbazia à huis clos, sous la présidence de Monsieur André ROCCHI - Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Présents : ROCCHI André ; FILIPPINI Marie-Laure ; SANTONI Marie-Josée ; FRATICELLI Jean-Jacques ; ANDREANI Agnulina ; GUIDICELLI Sébastien ; SUSINI Vincent ; DAMIANI-CHIODI Anne-Marie ; FRANCISCI Lisa ; OTTOMANI Jean-François ; COLOMBANI Victoria ; PAOLI Franck ; MURGIA Sandrine ; BARBONI Toussaint ; MICAELLI Marie-Luce ; ANGELI Filippu Antone ; ELEGANTINI Muriele ; GAMBOTTI Marie-Pierre ; FABRE-ACHILLI Nadine ; PAOLI Jules François ; SALDANA Esteban ; VILLARD-ANGELI Dominique ; FARENC Nicole ; POLINI André.

Procurations : Monsieur PAOLI Christian à Monsieur FRATICELLI Jean-Jacques
Monsieur PIERI Pierre-Louis à Monsieur SUSINI Vincent
Monsieur PIREDDA Albert à Monsieur SALDANA Esteban

Secrétaire : Madame FRANCISCI Lisa

Domaine : Domaine et Patrimoine

Sous-Domaine : Autres actes de gestion du domaine privé

Objet : Bail Commune de Prunelli di Fium'Orbu / l'Association d'Organisations de Producteurs AOP « Fruits de Corse »
Mise à disposition de locaux communaux sis Télé-Centre communal de Fium'Orbu.

Intervenant (s) : Monsieur André ROCCHI

Vote pour : 27

Vote contre : 0

Abstention : 0

Affichage en date du : 10 Décembre 2020

Considérant la demande de l'Association d'Organisations de Producteurs AOP « Fruits de Corse », dont le siège est situé Corsic'Agropole - lieudit Pianicce – 20230 San-Guiliano, relative à la mise à disposition, sur la commune de Prunelli di Fium'Orbu, de locaux communaux sis Télé-Centre communal de Prunelli di Fium'Orbu nécessaires au fonctionnement de cette structure.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail entre la Commune de Prunelli di Fium'Orbu, et l'Association d'Organisations de Producteurs AOP « Fruits de Corse », dont le siège est situé Corsic'Agropole-lieudit Pianicce – 20230 San-Guiliano, relatif à la mise à disposition de locaux communaux sis Télé-Centre communal de Prunelli di Fium'Orbu, avec effet au 01 Février 2020 pour une durée de neuf ans, moyennant un loyer annuel de Dix Mille Deux Cent Euros (10 200,00 €) charges forfaitaires incluses.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.
- DIT que la recette sera inscrite annuellement au Budget Primitif Principal –Chapitre 75

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme



Pour le Maire
et par délégation

Le 1^{er} Adjoint au Maire

Christian PAOLI